

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DB2019/50

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le onze décembre deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 04/12/2019

Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames LESUEUR, MERCIER, PAYEN et Messieurs ADAM, BOUILLON, CANIVENQ, CARPENTIER, DUGARD, ETIENNE, FLEURY, MALVAUX, MANCEAUX, MATHIAS, MEIS, RICHELET, SIGNORET, SINGLIT

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07/10/2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu l'article 17 du règlement intérieur de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,

Considérant que le compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 07/10/2019 a été transmis à l'ensemble de ses membres ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE le compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 07/10/2019 après correction d'une faute d'orthographe soulignée par M. MATHIAS.

Le Président,

Francis SIGNORET

